



**LIVRET D'ACCUEIL
ETUDIANTS ELEVES**
2023-2024

DIR/DI01/V4
Date de conception :
22/11/2023
Date de diffusion
18/12/2023

Page 0 sur 11

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DU GERS

IFMS Allée des Arts AUCH.



Groupement d'Intérêt Public _ Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Gers

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE DU GERS	2
1.1. LES MISSIONS.....	2
1.2. LES CARACTERISTIQUES DU GIP-IFMS DU GERS.....	2
1.3. LES LOCAUX ET LES EQUIPEMENTS DU SITE.....	3
1.4. LES LOGICIELS ET LES RESSOURCES NUMERIQUES	4
2. L'ORGANIGRAMME DE L'IFMS :	5
3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	6
3.1. LES RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT THEORIQUE	6
3.2. LES RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT CLINIQUE	9
4. CONCEPTION DE LA DEMOCRATIE ETUDIANTE	10
4.1. DANS LES DIFFERENTES FILIERES DE FORMATION.....	10
4.2. QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS ET ELEVES	11
4.3. DEMARCHE QUALITE.....	11

Introduction

Vous intégrez l'IFMS du Gers pour mener à bien votre projet de formation. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de nous accorder votre confiance pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet.

Nos valeurs de référence sont **la tolérance, le respect, l'honnêteté et la collaboration**. Elles sont déclinées dans le projet pédagogique partagé de l'IFMS du Gers disponible sur notre site et présenté en début de formation par l'équipe pédagogique. Dès l'entrée en formation, l'étudiant et l'élève prennent connaissance du règlement intérieur de l'IFMS et s'y soumettent.

Ce livret a vocation de vous donner les informations nécessaires pour connaître notre institut et pour vous donner les points de repères essentiels pour comprendre le fonctionnement afin de faciliter votre intégration.

1. L'Institut de Formation des Métiers de la Santé du Gers

1.1. Les missions

Elles sont définies à l'article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

Les dispositions de l'arrêté s'appliquent aux instituts et écoles du GIP IFMS du Gers.

Les missions des instituts sont les suivantes :

- La formation initiale des professionnels pour lesquels l'institut est autorisé : infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture.
- La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage.
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation : mise à niveau et préparation aux modalités de sélection à la formation infirmière pour les candidats de la formation professionnelle continue.
- La formation continue des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi : tutorat des professionnels paramédicaux, formation pour les ASH en 70h, médiateur COVID, encadrement, soins, analyse de pratiques...
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

1.2. Les caractéristiques du GIP-IFMS du Gers

L'IFMS du Gers est un groupement d'intérêt public issu de la coopération inter hospitalière entre le Centre Hospitalier d'Auch (CHA) et l'Etablissement Public de Santé Mentale du Gers (EPSM).

A Auch, la formation infirmière, la formation aide-soignante et la formation auxiliaire de puériculture sont dispensées sur le site Allée des Arts.

A Nogaro, la formation aide-soignante est dispensée sur le site situé au 80 rue nationale.

Les stages cliniques sont prioritairement déployés sur l'ensemble du territoire de santé du département du Gers. Pour chacun des stages réalisés, des conventions sont établies entre la direction de l'IFMS du Gers et les directions des établissements concernés. Cependant, afin de proposer une diversité de stage de type MCO, les étudiants peuvent être affectés dans les départements limitrophes. Les stages à l'étranger sont possibles

lorsqu'ils sont soutenus par un réel projet de formation motivé par l'étudiant (Consortium ERASMUS Stages). Les stages à l'étranger sont réalisés au cours de la troisième année de formation. À tout moment et en fonction du contexte, la Direction de l'IFMS se réserve le droit d'annuler un stage à l'étranger.

1.3. Les locaux et les équipements du site

L'IFMS d'Auch se présente sur deux niveaux :

Au Rez de chaussée :

- Une salle de 56 places (3 Places pour Personnes à Mobilité Réduite / PMR) équipée d'un écran interactif avec une caméra visio, d'une sonorisation, d'un ordinateur avec un accès à Internet.
- Deux salles de 80 places (3 PMR) équipées chacune d'un écran interactif avec une caméra visio, d'une sonorisation, d'un ordinateur avec un accès à Internet.
- Un amphithéâtre de 160 places (4 PMR) équipé d'un vidéoprojecteur, d'un écran interactif, d'un écran de projection en partie haute, d'une sonorisation, d'un ordinateur avec un accès à Internet.
- Deux bureaux pour des intervenants et le Bureau Des Etudiants / BDE (disponible sur demande).
- Une banque d'accueil /secrétariat.
- Les bureaux du secrétariat et de la direction.
- Une salle de réunion.
- Un lieu de détente ou FOYER pour les étudiants/élèves sans zone de restauration.
- Une zone extérieure abritée.
- Deux vestiaires (Homme/Femme) avec des casiers non permanents et une douche.
- Une zone LINGERIE (dépôt et récupération tenue professionnelle).

A l'étage :

- Salle simulation REANIMATION (Sim1)
- Salle TD1 de 25 Places
- Salle simulation MEDECINE (Sim2)
- Salle TD2 de 25 Places
- Salle simulation DOMICILE (Sim3)
- Salle TD3 de 25 Places
- Salle simulation SALLE DE SOINS (Sim4)
- Salle TD4 de 25 Places
- Salle simulation MERE ENFANT (Sim5)
- Salle TD5 de 25 Places
- Trois salles REGIE pour la simulation

- Une salle de cours informatique de 20 places/salle de réunion personnel IFMS.
- Huit bureaux pour les formateurs IFSI/IFAS/IFAP.
- Un bureau pour l'Informaticien.
- Un centre de documentation avec une imprimante photocopieuse offrant :
 - un espace de travail de 30 places.
 - une petite salle / travail de groupe CDI1 de 4 places.
 - une petite salle / travail de groupe CDI2 de 6 places.

Deux rampes extérieures et un ascenseur sont mis à la disposition des personnes en situation de handicap physique (PMR).

Toutes les salles de cours et les sanitaires sont prévus pour cet accès.

1.4. Les logiciels et les ressources numériques

Les dossiers administratifs et pédagogiques sont gérés à l'aide d'un logiciel depuis l'inscription de l'étudiant jusqu'à l'obtention du diplôme d'État. (Forméis).

Le personnel pédagogique et administratif, ainsi que les étudiants ont chacun un accès spécifique à la version Web de Formeis, [MyKomunoté](#).

My Komunoté permet aux apprenants d'avoir accès à leur planning en ligne, ainsi qu'au portfolio numérique.

Le centre de documentation dispose d'un logiciel de gestion documentaire pour gérer le fonds documentaire ainsi que les emprunts (CMS Kentika : [Kentika : Catalogue du fonds documentaire](#))

La plateforme régionale de FOAD (Formation Ouverte à Distance) permet d'accéder à des modules de formation e-learning dans le cadre des apprentissages. <https://elffe.theia.fr/>.

Cette plateforme est au service du plan de réussite des étudiants et élèves.

L'IFMS du GERS souscrit un abonnement collectif avec [Canopé GERS](#).

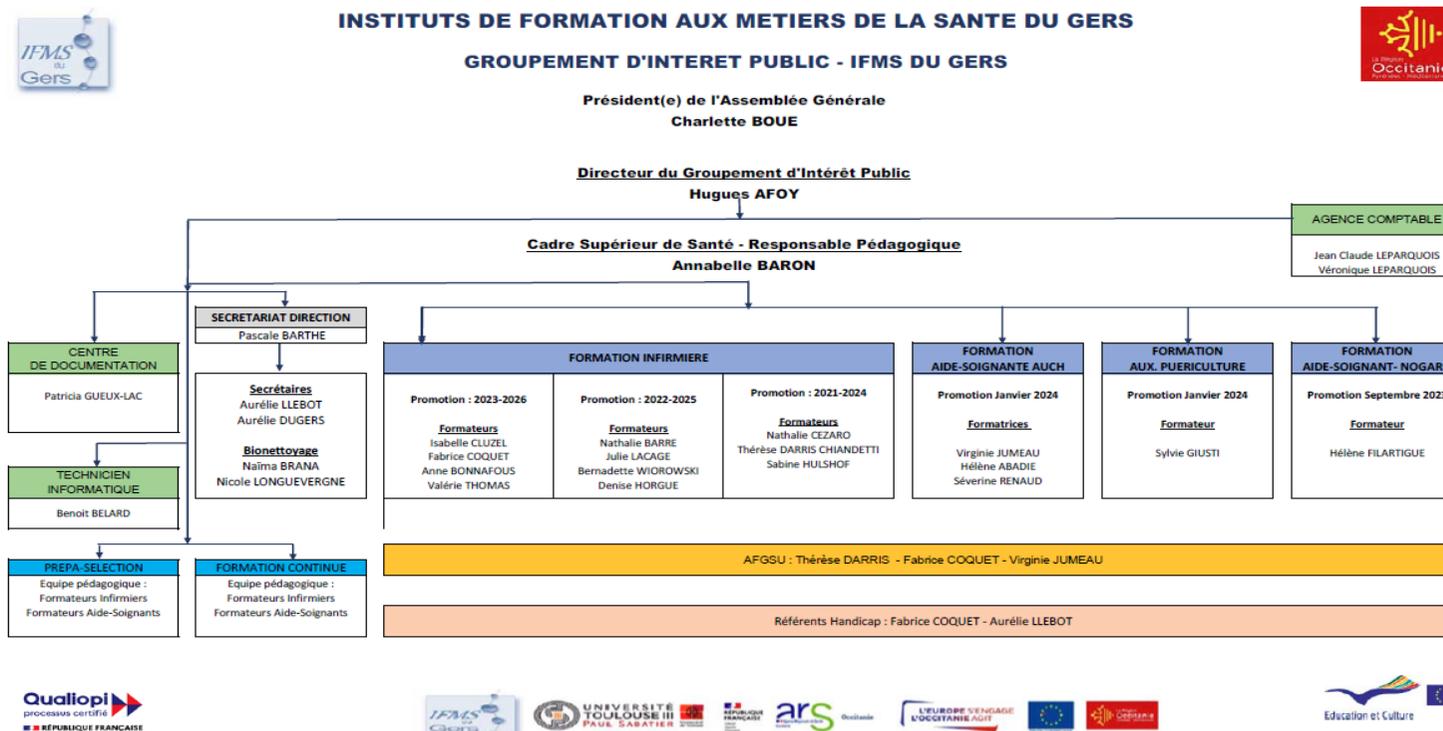
Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques), anciennement Centre national de documentation pédagogique (CNDP), est un établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, dépendant du ministère de l'Éducation nationale français. Accès réservé aux formateurs.

[Compilatio](#) est un logiciel d'aide à la détection de plagiat.

Chaque étudiant dispose d'un compte gratuit (compte studium) lui permettant de tester chaque année 40 pages.

Chaque formateur dispose également d'un compte (compte magister).

2. L'organigramme de l'IFMS :



3. L'équipe pédagogique

3.1. Les responsables de l'encadrement théorique

Un Directeur des Soins, chargé de la direction des instituts, en référence à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation.

Il est responsable de :

- La conception du projet pédagogique ;
- L'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue ;
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- Le contrôle des études ;
- L'animation et de l'encadrement de l'équipe administrative et pédagogique ;
- La recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation, de la délivrance des diplômes d'Etat sanctionnant les formations dispensées dans les instituts.

L'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut assiste le Directeur dans sa prise de décisions concernant la gouvernance, les sujets relatifs à la formation et à la vie étudiante.

Le Cadre Supérieur de Santé Formateur :

C'est un membre de l'équipe de Direction.

Le Cadre Supérieur de Santé Formateur assure, sous la responsabilité du Directeur, des fonctions de coordination pédagogique des formations, d'encadrement, de mise en œuvre du projet de formation, des projets pédagogiques et la démarche Qualité.

Il met en œuvre l'ingénierie pédagogique et impulse la réflexion générale et le travail didactique. Il assiste le Directeur dans ses fonctions et le représente en son absence.

Il accompagne et anime l'équipe pédagogique, assure l'accueil des nouveaux formateurs et les accompagne dans leur adaptation à l'emploi.

Il coordonne l'organisation des formations en lien avec le Directeur et les différents responsables de l'enseignement clinique pour les promotions d'étudiants, élèves et stagiaires.

De manière transitoire, il assure les missions suivantes :

- Le recensement des capacités d'accueil et des places en stage ;
- Le positionnement des étudiants en stage ;
- L'animation de la formation continue, etc.

Les Secrétaires :

La secrétaire adjoint des cadres hospitaliers est un cadre administratif assurant, sous l'autorité du directeur de l'IFMS, les missions d'encadrement des adjoints administratifs hospitaliers.

Elle définit, planifie et pilote les activités et moyens de son secteur d'activité ;

Elle assure l'instruction administrative et financière des affaires qui lui sont confiées et prépare lorsqu'il y a lieu les décisions qui en découlent.

Les secrétaires, adjoints administratifs hospitaliers sont positionnées à l'IFSI du Gers.

Elles assurent des tâches administratives comportant la connaissance, l'organisation ; l'application de règlements administratifs, l'utilisation des NTIC.

Elles organisent pour le Directeur et/ou pour l'équipe pédagogique et administrative, la réception, le traitement et la circulation de l'information, des documents et des communications liées au service et/ou au suivi des dossiers.

Elles sont chargées de fonction d'accueil et d'information du public, réalisent des travaux de rédaction courante des courriers, de bureautique, de documentation.

Elles contribuent à l'organisation et à la gestion logistique de l'institut (événements, forums, commissions spécialisées, concours, organisation des réunions, gestion anticipée des agendas.).

Les Cadres de Santé Formateurs :

La direction de l'IFMS du Gers a souhaité une équipe de formateurs au profil et avec une qualification variée, présentée dans le tableau suivant :

Nom et prénom des formateurs	Diplômes et formation	Formation de référence au sein de l'IFMS
Nathalie Barre	Cadre de santé Licence en sciences sanitaires et sociales	Formation infirmière
Nathalie Cézaro	Cadre de santé Master 2 Métier de l'enseignement et ingénierie informatique	Formation infirmière
Anne Bonnafous	Cadre de santé DU Hygiène hospitalière	Formation infirmière
Isabelle Cluzel	Cadre de santé Master 1 santé publique	Formation infirmière
Fabrice Coquet	Cadre de santé DIU de simulation Formateur AFGSU	Formation infirmière
Thérèse Darris Chiandetti	Cadre de santé DIU simulation Formateur AFGSU	Formation infirmière
Denise Horgue	Cadre de santé Master 2 Formation de formateur en santé Mention Sciences de l'Education	Formation infirmière
Sabine Hulshof	Cadre de santé DU Médecine et soins d'Urgence DU Référent en soins palliatifs	Formation infirmière
Julie Lacage	Infirmière Master 2	Formation infirmière
Valérie Thomas	Cadre de santé IBODE Master 2 formation de formateurs à l'accompagnement professionnel Licence sciences de l'éducation DU sport et santé DU infections nosocomiales et hygiène hospitalière DU qualité et gestion des risques en établissement de santé	Formation infirmière
Bernadette Wiorowski	Cadre de santé Master 2 MEEF e-formation et environnements numériques (en cours)	Formation infirmière
Hélène Abadie	Infirmière Anesthésiste	Formation aide-soignante
Sylvie Giusti	Infirmière Puéricultrice	Formation aide-soignante
Virginie Jumeau	Infirmière Formation de formateur AFGSU	Formation aide-soignante
Séverine Renaud	Infirmière	Formation aide-soignante
Hélène Filartigue	Cadre de Santé	Formation aide-soignante /Antenne Nogaro

L'ensemble des formateurs est formé à la simulation pleine échelle.

Ils contribuent à former des étudiants et les élèves au regard des référentiels des formations pour lesquelles l'institut est autorisé, en accord avec les orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales d'Occitanie, en adéquation avec les problématiques de santé publique de la région, des projets de soins infirmiers des établissements de santé du territoire.

Ils organisent les conditions d'apprentissages en alternance, sur un plan stratégique et opérationnel.

Ils coordonnent des unités d'enseignement. Ils conçoivent et mettent en œuvre des activités de formation et évaluent la progression des apprentissages individuels. Ils évaluent les points d'étapes de la conduite des projets.

Ils travaillent en réseau avec les formateurs des autres instituts (IFSI, IFAS, IFAP) de la région Occitanie.

Ils sont responsables d'unités ou de modules d'enseignement. Ils en assurent l'ingénierie pédagogique en partenariat avec les référents labélisés.

Ils participent à la mise en œuvre des Travaux Dirigés et des Travaux Pratiques.

Ils se déplacent sur les lieux de stages pour rencontrer les étudiants et les tuteurs de stages lors des enseignements cliniques programmés.

Chaque formateur est référent d'un groupe de 18 à 22 étudiants ou élèves dont il assure le suivi pédagogique durant les trois années de la formation infirmière ou durant l'année de formation aide-soignante et auxiliaire de puériculture.

La Responsable de la documentation :

La documentaliste constitue et actualise le fond documentaire et les outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'information et des utilisateurs potentiels de l'institut.

La documentaliste contribue, sous l'autorité du Directeur, à la formation des étudiants et élèves paramédicaux.

Elle assure une aide à la recherche documentaire, organise et anime l'accès à la documentation, prépare des dossiers de presse, initie à l'utilisation des NTIC, etc.

Le Responsable informatique et TICE :

Il fournit le support et l'assistance de proximité aux utilisateurs des systèmes d'information pour tout ce qui concerne les postes de travail et les applications informatiques et médiatiques des instituts du GIP IFMS du Gers.

Les Agents du Bionettoyage :

Ils assurent le nettoyage, l'entretien des surfaces, l'agencement opérationnel des locaux de l'IFSI et IFAS/IFAP du GIP IFMS du Gers.

Nos partenaires :

- Les structures accueillant les étudiants en stage ;
- L'Université Santé d'Académie et ses partenaires conventionnés dans le cadre de la mise en œuvre de la Co-coordination pédagogique des UE contributives ;
- Le Conseil Régional d'Occitanie ;
- L'Agence Régionale de Santé d'Occitanie Ouest ;
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).
- Les intervenants vacataires.
- L'IFMS collabore avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 32 pour la délivrance des Attestations de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU).

- L'IFMS est adhérent au Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC), association nationale qui représente et assure la promotion des formations infirmières et cadres.
- L'IFMS est adhérent à l'Association Nationale Des Directeurs D'Ecoles Paramédicales (ANDEP), association nationale qui représente et assure la promotion des formations infirmières et cadres.
- L'IFMS est adhérent au Groupement d'Études, de Recherches et d'Actions pour la Formation Aide-Soignante (GERACFAS) ainsi qu'au CEEPAME pour la formation auxiliaire de puériculture.

3.2. Les responsables de l'encadrement clinique

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et de professionnels de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'étudiant/l'élève acquiert progressivement l'autonomie propice à l'exercice de son futur métier.

Ce mode d'organisation ne modifie en rien la hiérarchie dans les établissements et des lieux d'encadrement. La direction des soins des établissements demeure responsable de l'encadrement des étudiants en stage et est garante du respect de la charte d'encadrement : « Les neuf engagements pour la qualité de vie des stagiaires paramédicaux » de la Fédération Hospitalière de France.

Le maître de stage

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage. Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement. Il assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit. Il accueille l'ensemble des étudiants affectés dans sa zone d'exercice.

Le tuteur de stage

Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le livret d'accueil.

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction. C'est un professionnel expérimenté.

Il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'étudiants et d'élèves. Il connaît le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel de formation des futurs professionnels qu'il encadre.

Chaque étudiant/élève connaît son tuteur du stage et ses missions.

Le tuteur assure un accompagnement des étudiants et ou des élèves et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers.

Le tuteur peut accompagner plusieurs stagiaires et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail. Il peut proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées.

Il facilite l'accès des étudiants/élèves aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage. Il favorise, en accord avec le maître de stage, la rencontre avec les personnes ressources collaborant avec le lieu de stage.

Le tuteur est en relation avec le formateur référent du stage. Il évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir recueilli les données et /ou

l'avis des professionnels de proximité. Il formalise la progression de l'apprenant sur le portfolio, en sa présence, lors de l'entretien à mi stage et à la fin du stage.

La désignation des tuteurs relève des missions de l'encadrement professionnel sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation.

Afin de renforcer notre partenariat, l'IFMS du Gers propose une formation continue de tutorat infirmier et aide-soignant pour l'aider à se professionnaliser et développer ses compétences.

L'IFMS du Gers organise deux fois par an une rencontre entre Tuteurs/Maitres de stages et Formateurs pour informer et échanger sur les pratiques d'encadrement.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.

Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc., ...

Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage.

Ils encouragent l'étudiant dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes.

Les référents de proximité consultent le port folio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités et/ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Ils assurent le relais de l'information auprès du tuteur.

L'IFMS du Gers propose une formation continue pour l'aider dans son rôle d'encadrement des étudiants en soins infirmiers.

4. Conception de la démocratie étudiante

4.1. Dans les différentes filières de formation

Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par promotion siègent dans ces différentes instances.

Élus au début de chaque année de formation au suffrage universel direct par l'ensemble de la promotion à laquelle ils appartiennent, ils ont pour missions :

- De représenter les étudiants/élèves au sein des différentes instances de l'IFMS :
 - Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
 - Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
 - Section relative à la vie étudiante ;
- De servir d'interface entre les étudiants/élèves et l'équipe pédagogique ;
- De s'informer et transmettre les informations relatives à la formation et la vie étudiante ;
- D'accompagner un étudiant lors d'un entretien avec le directeur, sous réserve de l'accord des trois parties ;
- Ils peuvent être organisateurs de services et d'évènements pour la promotion, sous réserve de l'accord de l'équipe de direction.

4.2. Qualité de vie des étudiants et élèves

La taille du nouvel institut (d'une surface plancher de 2564 m²) permet d'avoir une bonne connaissance des usagers et d'être à l'écoute de chacun d'entre vous.

L'accompagnement pédagogique de proximité est essentiel pour nous, afin de vous permettre d'évoluer dans un dispositif propice à vos apprentissages. Il représente une forme de contractualisation entre vous et le formateur référent. Notre finalité est de vous projeter comme professionnel responsable, autonome et réflexif.

Un espace étudiant/élève est mis à votre disposition. Il est un lieu convivial de rencontre, d'échange entre pairs et parfois aussi un lieu de travail à votre initiative.

Un bureau pour l'association de la vie étudiante est disponible sur demande auprès du secrétariat.

L'IFMS du Gers encourage et soutient les projets des étudiants et élèves à partir du moment où ces derniers ont une valeur d'apprentissage, qu'ils sont motivés, argumentés et soumis à l'approbation du Directeur de l'institut de formation. (Participation à des journées de promotion de la santé, plaies et cicatrisation...)

Afin d'accueillir et de renseigner au mieux les personnes en situation de handicap, l'IFMS a nommé deux référents Ressources-Handicap au sein de l'équipe pouvant être sollicités pour évoquer votre situation et rechercher les orientations adaptées :

- Monsieur Fabrice Coquet, cadre de santé formateur de 1^{ère} année
- Mademoiselle Aurélie Llebot, secrétaire adjoint administratif.

Parce que votre santé nous préoccupe, l'IFMS contractualise avec la CPAM un bilan de santé à l'entrée en formation pour chacun d'entre vous.

Nous vous invitons également à lire avec beaucoup d'attention les informations affichées sur un écran de communication dans le hall d'entrée et à l'affichage au sein des locaux (plannings des apprenants, informations diverses...).

4.3. Démarche qualité

Satisfaction des usagers

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes est pour nous capital. A chaque fin de semestre, vous serez sollicité pour vous exprimer sur des questionnaires de satisfaction concernant la formation théorique, la formation clinique, la vie institutionnelle.

Signalement d'évènement indésirable

Sur notre site Internet, vous trouverez une fiche d'évènement indésirable à renseigner dès lors que vous serez confronté à un incident, risque d'incident ou accident survenant en cours de formation ou au sein de l'institut.

La direction et l'ensemble de l'équipe de l'IFMS vous souhaitent la réussite dans votre projet de formation.